



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 3 juin à 19h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis en mairie de Labenne sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de DEBLONDE Didier, PAYEN Jean-Claude qui avaient donné respectivement pouvoir à CHESSOUX Stéphanie, BRUNET Chantal.

Madame Chantal RONDET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire interroge ensuite les conseillers vis-à-vis du compte rendu du précédent conseil : il est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Monsieur le Maire communique une information relative au prêt relais prévu au budget prévisionnel 2015. Il a souscrit un prêt relais d'un million d'euros au taux de 1.41 %/an, sur une période de deux ans.

03-2015 Prêt relais 1 000 000 € préfinancement aménagement Avenue de la Plage



2015-06-03-09/41 - REFORME DU TEMPS SCOLAIRE : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES ECOLES ELEMENTAIRES DE LABENNE

Monsieur le Maire ayant sollicité l'autorisation de modifier l'ordre du jour, Stéphanie Chessoux adjointe aux affaires scolaires présente le projet de réforme des rythmes scolaires.

Cette modification résulte d'un constat après deux années de fonctionnement, qui a pu révéler un alourdissement des programmes des activités dispensées sur le temps périscolaire.

La modification des horaires de l'école va s'accompagner de temps d'accueil gratuits par les services du périscolaire avant la classe, et à la sortie des cours désormais à 16h00.

A partir de 16h15 (ou 16h30), le temps périscolaire accueillera des activités liées à des projets éducatifs. Monsieur le Maire précise que ces modulations ont été validées par les services de l'inspection de l'académie et qu'il s'agit d'améliorer le service dans l'intérêt des enfants.

Désormais la municipalité mettra en place des aides aux familles pour les enfants qui souhaitent en parallèle suivre des activités au sein des associations.

Mme Decoux déplore un manque de communication.

Mme Bodart regrette que la décision n'ait pas été prise après une concertation avec les enfants. Elle dénonce une mesure économique.

Monsieur Vanier dénonce l'absence de concertation et il regrette que les décisions soient prises à l'avance.

POUR : 21

CONTRE : 5 (DECOUX Nathalie, BODART Maïder, BRUNET Chantal, PAYEN Jean-Claude, VANIER Jean-Marie)

ABSTENTION : 1 (CHAVES Jonathan)

2015-06-03-01/33 - CESSION DE TERRAINS ALLEE DE L'ILE DE FRANCE

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de vendre trois parcelles situées Allée de l'Ile de France issues d'un terrain acheté par la commune il y a trois ans.

Le produit de la vente des terrains a été inscrit au BP 2015.

Parcelles	Superficie	Prix
Parcelle 1	800 m ² (environ)	192 000 €
Parcelle 2	900 m ² (environ)	216 000 €
Parcelle 3	1180 m ² (environ)	260 000 €

Adopté à l'**unanimité**.

2015-06-03-02/34 - AUTORISATION DE DEMANDE DE DEFRICHEMENT POUR LA ZONE ARTISANALE ARTIGUENAVE

Le conseil approuve à l'**unanimité** la procédure de défrichement pour la parcelle située à la sortie nord de Labenne qui pourra accueillir des activités artisanales.

2015-06-03-03/35 - CONVENTION MACS/COMMUNE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'AVENUE DE LA PLAGE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de la plage, la communauté de communes va financer 50% des travaux relevant de la compétence voirie.

MACS va donc reverser à la commune 581 270€ en plus des 380 000 € déjà attribués dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable.

Adopté à l'**unanimité**.

2015-06-03-04/36 - AMENAGEMENT D'UN TOURNE A GAUCHE SUR LA RD 810 POUR L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE COMMERCIAL

Dans le cadre de la réalisation de l'extension de l'espace communal en continuité de la zone Intermarché, le conseil départemental sollicite l'avis du conseil pour l'aménagement de la RD 810.

Adopté à l'**unanimité**.

2015-06-03-05/37 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PARCELLAIRE RELATIVE A L'ELARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE A63.

Dans le cadre de l'élargissement de l'A63 en passage à 2 fois 3 voies, une enquête publique liée aux parcelles concernées par l'élargissement a été ouverte. La commune est concernée pour plusieurs de ces parcelles et émet des réserves pour deux d'entre elles qui a priori ne restent pas dans le projet d'élargissement.

Adopté à l'**unanimité**.

2015-06-03-06/38 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE A63.

Le conseil est aussi amené à exprimer son avis sur le projet lui-même dans le cadre de l'enquête publique.

Le conseil municipal :

- demande que l'opportunité des travaux 2x3 voies permette que l'A63 soit accessible librement dans les deux sens par les riverains, comme cela se fait ailleurs. Dans le cadre d'une politique générale des déplacements, cela aura pour conséquence de désengorger l'axe RD 810 Côte Sud Landes/B.A.B, permettra un transport en commun en site propre dans ce secteur saturé et surtout économisera des deniers publics pour la construction de voies nouvelles ou la réorganisation des voies actuelles ».

La RN 10 et la RD 810 actuellement au Sud de notre commune, supportent une fréquentation de plus de 20 000 véhicules/jour, moyenne avec l'été des pointes à 40 000 véhicules/jour.

Il s'agit lors de ce passage à 2x3 voies de l'A 63 de saisir une opportunité qui ne s'offrirait plus à nous : créer une « rocade » entre la Côte Sud des Landes (péage de Bénesse Marenne) et Bayonne (péage Nord au Sud de Bayonne).

Deux impacts majeurs à imposer aux Autoroutes du Sud de la France :

- Répondre à la saturation actuelle du trafic et éviter dans les 10 ans des investissements routiers insupportables pour des collectivités (Conseil Départemental, Communauté de Communes et Communes), ces financements pouvant aller sur d'autres projets du territoire
 - Permettre de mettre en place facilement un transport en commun en site propre entre l'ACBA (Bayonne-Anglet-Biarritz) et la Côte Sud des Landes.
- exige que :
- l'enquête réponde à la demande de la communauté de commune MACS pour créer des accès de liaison intercommunaux
 - pour l'acoustique les points suivants soient améliorés :
 - zone rétablissement RD71 : murs (et non merlons) de 4 m de haut (et non 3m ou 2.5m) [233 à 237 et suivants...] [141 à 145] [334 à 350]
 - Quartier « Pounots » : suite à la modification du tracé, murs de 4 m de haut (et non 3m) [128 à 133] (374 etc...]
 - Clos d'Arnauton : rien de prévu alors que la zone d'habitat est toute proche [115 à 124]
 - Zone d'Yrieu : 4 m de haut (et non 2.5m et 2m)
 - Aire de services A63 (côté Est) : rien de prévu [339-340] ou insuffisant alors que les stationnements des véhicules et notamment des camions sont aussi source de nuisance
 - pour le fonctionnement hydraulique (Maraix d'Orx)
 - Bassin 3 : analyse insuffisante : « l'eau s'infiltrerait vraisemblablement »...(?)
 - Bassin 4 : la solution proposée suite aux inondations du quartier Pounots après la construction de l'A63 et en l'absence d'exécutoire reconstitué n'est pas suffisamment explicitée et que la station de pompage financée par la commune suite à une erreur d'ASF sera prise en charge par l'A63
 - Bassin 5 : reprofilage des fossés à faire
 - Bassin 6 : reprofilage des fossés à faire

Pour tous les bassins : présence de la nouvelle ligne Haute Tension le long de la RD 810 côté Est à prendre en compte.

Adopté à l'**unanimité**.

2015-06-03-07/39 - DENOMINATION DE VOIES

Suite à la démolition de l'ancien bâtiment des fabricants réunis et à la réalisation de logements et de maisons de ville par Kauffman and Broad, le conseil doit dénommer de nouvelles voies :

- Rue du Parc
- Rue des Oyats
- Impasse du Gourbet
- Impasse des Œillets des Dunes
- Impasse de la Corbeille d'Or

Adopté à l'**unanimité**.

M. Vanier est stupéfait que les attributions des noms de rue ne relèvent pas de la commission voirie et que la majorité se comporte en dictateur.

2015-06-03-08/40 - MODIFICATION DES STATUTS DU SMGBL, RETRAIT DE LA COMMUNE DE MUGRON

Le conseil approuve à l'**unanimité** la modification des statuts du syndicat mixte de gestion des baignades landaises suite au retrait de la commune de Mugron.

2015-06-03-10/42 - RENOUELEMENT DU CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE LABENNE EN COMMUNE TOURISTIQUE

Le conseil approuve à l'**unanimité** le renouvellement du classement de la commune de Labenne en commune touristique.

2015-06-03-11/43 - ADHESION DE LA COMMUNE A LA CONVENTION POLE RETRAITES ET PROTECTION SOCIALE DU CDG

Le centre de gestion des Landes va désormais effectuer (sans surcoût) le calcul et la démarche d'enclenchement des retraites des agents atteints par la limite d'âge.

Adopté à l'**unanimité**.

Questions diverses :

La navette YEGO Bourg-Plage sera mise en place gratuitement début juillet.

Séance levée à 20h16.

A Labenne, le 9 juin 2015
Le Maire,

Jean-Luc DELPUECH

